

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°363.49/2023

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin , à 19 heures le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 02 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, Mme Christelle DUPRIEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Marie-Bernadette SOMBE, M. Rémi KRZYKALA, Mme Viviane BIZET, M. Guillaume KRZYKALA, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Didier CARREZ (*procuration à Mme Michèle DECREUS du 09 juin 2023*), Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 09 juin 2023*), M. Dimitri WIDIEZ (*procuration à M. Patrick DUBREUCQ du 09 juin 2023*), **Adjoints** ; M. Patrick ALLARD (*procuration à Mme Marie-Bernadette SOMBE du 09 juin 2023*), Mme Caroline FAIVRE (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 07 juin 2023*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 08 juin 2023*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 09 juin 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 08 juin 2023*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Jean-François JOOS du 06 juin 2023*), Mme Laëtitia DUCATILLON (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 09 juin 2023*), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : -

SECRÉTAIRE : Mme Christelle DUPRIEZ

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2023.

IV/ SÉCURITÉ, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET VOIRIES

CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE LES VILLES DE DOUAI ET DE SIN LE NOBLE POUR LA RUELLE COTTIGNIES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.29 et L.2212.2,

Considérant que des aménagements ont été pris de manière conjointe par les communes de Douai et de Sin Le Noble pour procéder à la sécurisation de la ruelle Cottignies,

Considérant que cette voie est partagée entre les deux communes et qu'il convient de préciser les modalités d'entretien,

Considérant que la ville de Douai assurera l'entretien de la ruelle Cottignies entre la rue de Saint Amand et la rue de Chaumont et que la ville de Sin Le Noble prendra en charge l'entretien entre la rue de Chaumont et la rue de Neufchâtel,

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'entretien dans une convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : D'ADOPTER les modalités d'entretien entre les villes de Douai et de Sin Le Noble telles que définies ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que le présent acte administratif est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le Département et, de sa publication.
Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 09 juin 2023
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 13 JUIN 2023
Et de la publication le 13 JUIN 2023
Fait à Sin-le-Noble, le 13 JUIN 2023
Le Maire
Christophe DUMONT